



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 novembre 2001  
Français  
Original: anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre

(pour la période allant du 30 mai au 27 novembre 2001)

#### I. Introduction

1. Le présent rapport sur l'opération des Nations Unies à Chypre rend compte de l'évolution de la situation entre le 30 mai et le 27 novembre 2001 et fait le point des activités menées par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre conformément à la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité, en date du 4 mars 1964, et de ses résolutions ultérieures, dont la plus récente est la résolution 1354 (2001) du 15 juin 2001.

#### II. Activités de la Force

##### A. Maintien du cessez-le-feu et du statu quo militaire

2. La situation est demeurée calme le long des lignes de cessez-le-feu. Il y a eu moins d'incidents, en particulier dans la région de Nicosie, où les forces qui s'opposent sont proches les unes des autres. Ces incidents sont notamment des mises en joue de soldats de la Force, des avancées et des occupations temporaires de positions non gardées, des jets de pierres et des insultes. Les forces turques et les forces de sécurité chypriotes turques ont continué d'entraver les activités de la Force en juillet et en novembre, et le statu quo militaire a été violé dans le village de Strovilia.

3. Il y a eu 34 violations aériennes : 11 commises par des appareils de la Garde nationale, 12 par des appareils turcs, 4 par des appareils civils chypriotes grecs, 2 par des avions civils provenant du nord, 1 par un hélicoptère de la police chypriote et 4 par des appareils d'origine inconnue.

4. Les franchissements de la ligne de sécurité maritime se sont poursuivis : cette ligne est le prolongement en mer de la ligne médiane de la zone tampon, que les navires des deux parties sont invités, pour leur propre sécurité, à ne pas franchir. À l'ouest, cette ligne a été franchie environ 250 fois par les forces turques, à chaque fois dans le cadre d'opérations de ravitaillement de la poche de Kokkina. À l'est, près de Famagouste, elle a été franchie près de 3 000 fois à partir du sud, notamment par des bateaux de pêche et de plaisance. Les incursions dans la zone tampon, principalement par des chasseurs chypriotes grecs, ont nettement augmenté en novembre avec l'ouverture de la chasse. Elles ont donné lieu à des incidents, certains chasseurs déchargeant leurs armes à proximité du personnel de la Force des Nations Unies.

5. Les restrictions imposées à la Force par les forces turques et les forces de sécurité chypriotes turques l'ont empêchée de patrouiller dans les secteurs fermés de Varosha. Les patrouilles ont repris en septembre 2001, mais elles sont maintenant escortées par les forces de sécurité chypriotes turques. Les forces turques ont continué de faire flotter des drapeaux sur l'un des bâtiments, en violation du statu quo militaire. L'Organisation des Nations Unies tient le

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.



Gouvernement turc responsable du maintien du statu quo à Varosha.

6. La Garde nationale a continué de développer et de renforcer deux ouvrages défensifs qu'elle avait commencé à construire en décembre 2000, juste à l'extérieur de la zone tampon des Nations Unies près de Pyla. La Garde nationale a déclaré que la construction de ces ouvrages était liée – à titre de « compensation » – au programme de déminage, presque achevé dans l'un des deux champs de mines reliant les deux positions. Les forces turques ont à leur tour renforcé leur poste d'observation contigu à Pyla en y ajoutant des sacs de sable.

### **B. Retour à la vie normale et reprise des activités humanitaires**

7. Les contacts entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs ont diminué durant la période à l'examen. De nombreux événements qui avaient été prévus n'ont pu se dérouler parce que les autorités chypriotes turques n'ont pas autorisé les Chypriotes turcs à y participer. En juillet, un concert que devait donner un chœur bicommunautaire dans le village de Pyla, dans la zone tampon, a dû se dérouler ailleurs parce que les Chypriotes turcs ont exprimé des craintes quant à la sécurité. Le concert s'est bien déroulé dans la zone tampon, mais seuls les membres chypriotes grecs du chœur y ont participé. La Force a aussi contribué à faciliter des réunions mensuelles de représentants de partis politiques des deux parties, des rencontres entre représentants des médias, des répétitions musicales et une réunion d'hommes d'affaires à l'hôtel Ledra Palace. L'occasion de la plus importante réunion bicommunautaire a été la Journée des Nations Unies, le 21 octobre au Ledra Palace (dans la zone tampon). Près de 7 300 Chypriotes grecs et Chypriotes turcs y ont participé, et c'est donc la plus grande manifestation bicommunautaire qui se soit jamais déroulée depuis que la Force existe.

8. La Force a continué de s'acquitter des tâches humanitaires qui lui ont été confiées à l'appui des 427 Chypriotes grecs et de 165 Maronites vivant dans le nord de l'île et des Chypriotes turcs vivant dans le sud qui lui avaient signalé leur présence. La Force a aussi facilité le roulement des enseignants de l'école élémentaire chypriote grecque de Rizokarpaso, dans la péninsule de Karpas.

9. La Force a rendu visite à M. Omer Gazi Tekogul, un Chypriote turc condamné à 10 ans d'emprisonnement pour possession d'héroïne, et a facilité les visites de sa famille, de ses amis et de médecins. M. Tekogul a été gracié et libéré le 28 septembre.

10. La Force continue d'appuyer des activités civiles dans la zone tampon, par exemple dans le domaine de l'agriculture, en assurant la liaison avec des représentants locaux pour régler des problèmes d'approvisionnement en eau, en coordonnant des travaux de maintenance d'équipements collectifs, en participant au prolongement de la digue destinée, dans le secteur 2, à empêcher les inondations dues aux crues de la Klimos, et en favorisant la construction d'un centre hospitalier de 73 lits à Paralimni, dans le secteur 4, dont une aile sera dans la zone tampon. La Force a également alloué un terrain pour des usages civils – essentiellement la construction de logements – dans la zone tampon à l'ouest de Nicosie. À Pyla, la Force a facilité un accord entre les chefs de village chypriote grec et chypriote turc en ce qui concerne des mesures de sécurité routière.

### **C. Personnes disparues**

11. Le premier assistant du troisième membre de la Commission des personnes disparues a continué de collaborer avec le membre chypriote grec et le membre chypriote turc pour essayer de surmonter les obstacles existants et permettre à la Commission de reprendre ses activités. Le Gouvernement chypriote a continué d'exécuter son programme unilatéral d'exhumation et d'identification des corps. Durant la période à l'examen, les deux dirigeants m'ont adressé des lettres contenant des propositions spécifiques concernant les activités de la Commission.

## **III. Mission de bons offices**

12. Comme je l'ai signalé au Conseil le 1er juin, il n'a pas été possible de reprendre les pourparlers, interrompus depuis novembre 2000 (voir S/2001/534). Les efforts se sont poursuivis à cette fin durant le deuxième semestre de 2001. J'ai rencontré M. Rauf Denktash à Salzbourg (Autriche) le 28 août. Mon Conseiller spécial pour Chypre, M. Alvaro de Soto, s'est rendu dans l'île du 29 août au 5 septembre. Le

4 septembre, il a transmis à M. Glafcos Clerides et à M. Denktash mon invitation à reprendre la recherche d'un règlement global en engageant une nouvelle reprise, plus énergique, de ma mission de bons offices, à commencer par des rencontres distinctes avec les deux dirigeants à New York le 12 septembre. M. Clerides a accepté cette proposition, mais M. Denktash l'a refusée. Le 26 septembre, des membres du Conseil de sécurité m'ont encouragé à poursuivre mes efforts dans le cadre des directives figurant dans la résolution 1250 (1999) du Conseil du 29 juin 1999. M. de Soto s'est rendu à Chypre, en Turquie et en Grèce au début du mois de novembre. M. Denktash a écrit directement à M. Clerides le 8 novembre pour lui proposer de le rencontrer en personne sur l'île, sans conditions préalables. J'ai rencontré M. Clerides à New York le 9 novembre. Après un échange de lettres, les dirigeants ont décidé de se rencontrer dans la zone protégée des Nations Unies le 4 décembre, en la présence de M. de Soto.

#### IV. Questions d'organisation

13. En novembre 2001, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre comptait 1 227 militaires, une police civile de 35 membres et un effectif civil de 139 personnes. Le personnel militaire était originaire des pays suivants : Argentine (404), Autriche (8), Canada (2), Finlande (3), Hongrie (121), Irlande (5), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (411) et Slovaquie (273). Le contingent argentin comprenait des militaires originaires d'autres pays (2 Boliviens, 2 Brésiliens, 1 Chilien, 1 Paraguayen et 3 Uruguayens). Les membres de la police civile venaient d'Australie (15) et d'Irlande (20). Sur les 139 membres de l'effectif civil, 39 avaient été recrutés sur la plan international et 100 étaient des agents locaux.

14. M. de Soto a continué d'être mon Conseiller spécial pour Chypre, M. Zbigniew Wlosowicz étant Représentant spécial et chef de mission par intérim, et le général Victory Rana commandant de la Force.

#### V. Aspects financiers

15. L'Assemblée générale, dans sa résolution 55/266 du 14 juin 2001, a ouvert un crédit de 42 389 220 dollars (montant brut) pour le fonctionnement de la

Force pendant la période de 12 mois allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002. Ce montant comprend une contribution volontaire du Gouvernement chypriote équivalant au tiers des dépenses de la Force, soit 13 565 715 dollars, et la contribution annuelle du Gouvernement grec s'élevant à 6,5 millions de dollars.

16. C'est pourquoi, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois, comme je le recommande au paragraphe 19 ci-après, les dépenses correspondantes seraient limitées au montant indiqué ci-dessus.

17. Au 31 octobre 2001, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la Force pour la période allant du 16 juin 1993 au 15 décembre 2001 s'élevait à 21,9 millions de dollars. Le total des contributions mises en recouvrement et non acquittées se montait, pour toutes les opérations de maintien de la paix, à 2,6 milliards de dollars.

#### VI. Observations

18. La situation le long des lignes de cessez-le-feu est demeurée stable au cours des six derniers mois. Malheureusement, il n'y a eu aucun progrès dans la levée des restrictions imposées par les autorités chypriotes turques et les forces turques à la Force et dans le rétablissement du statu quo à Strovilia.

19. Dans l'état actuel des choses, je considère que l'opération de maintien de la paix à Chypre est essentielle pour maintenir le cessez-le-feu dans l'île. En conséquence, je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 15 juin 2002.

20. Pour conclure, je tiens à rendre hommage à mon Conseiller spécial, M. Alvaro de Soto, au Représentant spécial et chef de mission par intérim, M. Zbigniew Wlosowicz, et au commandant de la Force, le général Victory Rana, ainsi qu'aux hommes et aux femmes participant à l'opération, pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels ils se sont acquittés de leurs tâches.

